



Personne ne voulant pas delivrer des carnet de sante de 2 chats

Par **pave**, le **15/06/2012** à **11:24**

Bonjour, rnrnIl y a six mois ,j'ai acheté 2 chats persan à une personne qui m'a delivré un papier faisant foi que j'avais bien acheter ces 2 chats. Elle nous avais dit qu'elle avait les carnets de santé mais vu, qu'elle avait déménagé, elle ne savait pas où ils étaient. Elle devait nous les envoyer ultérieurement. A maintes reprises, je l'ai relancée mais en vain, elle disait qu'elle pensait à nous et voilà. rnrnIl y a trois jours je lui ai envoyé un message disant que je ne pouvait plus attendre. En effet, la chatte persanne a eu des chatons, alors si je les vaccine et fait poser une puce, ils seront à son nom. Que puis je faire ?rnrnMerci de vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **16/06/2012** à **11:09**

Bonjour, rnrnAdressez une LR/AR à cette personne, dans laquelle vous détaillerez toutes les démarches que vous avez faites auprès d'elle pour obtenir les carnets de santé. Vous la mettez en demeure de vous expédier, par pli recommandé avec accusé réception et sous huitaine, ce carnet de santé faute de quoi vous saisissez la juridiction compétente et que vous demanderiez des dommages intérêts. En règle générale, cela suffit à débloquer votre situation.